

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation

**Arrêté du 18 juin 2021**

**portant nomination des présidents des jurys des concours nationaux d'agrégation pour le  
recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques et de gestion**

NOR : ESRH2106986A

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,**

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2021 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation pour l'année 2021/2022,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés présidents des jurys des concours nationaux d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 21 janvier 2021 susvisé :

Droit public : Monsieur le professeur Philippe TERNEYRE (Université de Pau)

Histoire du droit : Madame la professeure Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (Université d'Orléans)

Sciences de gestion : Madame la professeure Véronique DES-GARETS (Université de Tours).

## Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **18 JUIN 2021**

Pour la ministre et par délégation  
Chef de service, Adjoint au Directeur Général  
des Ressources Humaines

Pierre COURAL